

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

1/9
Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial SULFATE D'AMMONIUM

Code du produit (UVP) 79004427

Numéro de la FDS 102000017283

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Engrais

Utilisations identifiées Adjuvant, Utilisation dans le traitement de l'eau (industrielle/professionnelle)

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	40.0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

2/9

Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu à ce jour.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

3/9
Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

Information supplémentaire	Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible.
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser une matière absorbante sèche comme des granules d'argile pour absorber et collecter la solution du lavage jusqu'à son élimination conforme. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

4/9
Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition connue.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale contre les éclaboussures Écran facial
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes. Utiliser les vêtements de protection, les gants et les chaussures appropriés, choisis en fonction de l'activité et du type d'exposition.
Mesures générales de protection	Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles. Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

5/9
Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	incolore
Etat physique	liquide, limpide
Odeur	de savon
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	5.0 à 100 g/l
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	env. 1.20 g/cm ³ à 20 °C
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	env. 104 °C / 219.2 °F
Point de fusion / congélation	-6 °C / 21.2 °F
Hydrosolubilité	complètement soluble
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Viscosité	2.0 mPa.s à 40 °C
Point d'éclair	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	
Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

6/9
Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Oxydants forts, Nitrates, Chlorates, Cuivre, Zinc
Produits de décomposition dangereux	Ammoniac Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Peut provoquer une irritation des yeux.
Peau	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut provoquer irritation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (ratto) 2,840 mg/kg

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.
--	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

7/9

Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur lors du remplissage. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Sulfate d'ammonium	7783-20-2	25,000lbs
--------------------	-----------	-----------

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Sulfate d'ammonium	7783-20-2	RI
--------------------	-----------	----

Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

8/9
Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Sulfate d'ammonium 7783-20-2

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SULFATE D'AMMONIUM

Version 1.1 / CDN
102000017283

9/9

Date de révision: 03/27/2017
Date d'impression: 09/19/2017

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 03/27/2017

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.